



Domicile Inter - Générations Isérois

NOUVELLES SOLIDARITES INTERGENERATIONNELLES DANS L'HABITAT PUBLIC »

Convention d'occupation à titre provisoire et précaire

L'ASSOCIATION « DOMICILE INTERGENERATIONS ISEROIS »,

Située au 1 Place de Metz à GRENOBLE
ci- après désignée : « l'association DIGI »
Représenté par sa Présidente, Madame Gisèle PEREZ.

Et Mademoiselle

Et Monsieur

Demeurant au 9 boulevard Gallieni à GRENOBLE

Ci-après désignés « les Cohabitants ».

Il est convenu ce qu'il suit :

Dans le cadre de la mise en place d'un projet partenarial entre Actis et l'Association DIGI « **Les Nouvelles solidarités intergénérationnelles dans l'habitat public** », en échange d'un logement à loyer minoré de type t3 situé xxxxx à Grenoble, les « les Cohabitants » devront rendre des menus services et visites aux personnes âgées de ce secteur, âgée de plus de 75 ans.

Objectifs du projet :

- Lutter contre le sentiment de solitude des personnes âgées
- Créer de la mixité et du lien social
- Créer du lien entre les locataires
- Répondre aux difficultés des jeunes à se loger
- Permettre aux jeunes de s'engager dans des actions locales de cohésion sociale
- Faciliter l'acceptation des différences générationnelles et lutter contre le sentiment d'insécurité

L'accompagnement des « cohabitants » :

Sans jamais oublier que les jeunes ne sont en aucun cas des professionnels d'aide à domicile ou de soin l'accompagnement consiste surtout à des actions de veille bienveillante.

Liste actions personnalisées (Non exhaustive) :

Visites au domicile
Conversations
Sorties
Jeux de société, scrabble, cartes
Aide papiers administratifs (compléter, trier, ranger...)
Chercher le courrier dans la boîte aux lettres ; envoyer le courrier
Descendre les poubelles : objets lourds ...

Actions collectives

Actions de convivialité ... Organisation de goûters

Rôle d'Alerte : en cas de problèmes, l'une ou l'autre des « Cohabitants » devra contacter les personnes ressources en fonction de la situation :

- Soit l'Assistante Sociale de secteur
- Soit la CESF du bailleur
- Soit éventuellement le SAMU (Si urgence)

Modalités de suivis :

- Pour plus de suivi dans l'accompagnement bienveillant et cerner de manière individuelle les attentes des personnes âgées **un retour sur les rencontres devra nous être fait régulièrement.**
- Les **colocataires devront nous transmettre leurs ressentis de vie durant la durée de ce projet afin de pouvoir en faire une évaluation.**
- **Suivi de l'action** sera assuré par l'Association DIGI et les colocataires seront tenus d'assister aux réunions organisées par DIGI ou par le bailleur le cas échéant.

Durée de l'engagement

La présente convention est définie pour une période de 10 mois, à compter du -- septembre 20--

Conditions de fin d'engagement

Le congé

L'engagement arrive à son terme

Les colocataires, s'engagent à réaliser l'inventaire, avec l'Association DIGI, du mobilier de l'appartement meublé par l'association et mis à leur disposition.

Tout manquement ou objet cassé devra être remplacé ou remboursé à l'association DIGI qui en est propriétaire.

L'engagement est rompu avant son terme

Dans le cas où un des colocataires souhaite quitter le logement avant la date de fin de la convention, le congé doit être signifié, sous réserve **d'un préavis d'un mois franc**, à l'Association DIGI.

Pendant le délai de préavis, le colocataire est redevable des mêmes engagements que pendant l'exécution de la convention.

Le non respect des engagements notifiés dans cette convention, pourra entraîner la rupture de cette convention sous réserve d'un préavis d'un mois franc.

Rédigé en trois exemplaires à Grenoble, le

Signatures précédées de « lu et approuvé » :

Les jeunes accueilli(e)s :

- 1 -
- 2 -

L'Association DIGI :